



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

- relative à la demande d'aménagement de la ZAC du Kickelsberg à Basse-Ham portant sur:
- la déclaration de projet sur l'intérêt général, et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Basse-Ham avec ce projet
 - la demande d'autorisation pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement

PETITIONNAIRES : - Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (CAPFT)
- Société de Développement et d'Aménagement Nord-Lorraine (SODEVAM)

Par arrêté préfectoral n° 2017-DCAT-BEPE-233 du 27 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 41 jours est prescrite du 27 novembre 2017 au 6 janvier 2018 inclus.

La commune concernée est Basse-Ham.

Monsieur Benoît MATOT, chargé d'études à Geoderis, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment les informations environnementales relatives au projet est consultable :

- en mairie de Basse-Ham pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle « www.moselle.gouv.fr – les services de l'Etat en Moselle – Publications – Publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes publiques en cours ». Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de Basse-Ham, aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, à la mairie de BASSE-HAM (57970), 5 rue de la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur.
- par mail, à l'adresse suivante : pref-enquete-publique-kickelsberg@moselle.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public formulées par voie postale sont tenues à la disposition du public en mairie de Basse-Ham.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de

pour la partie du dossier dit « Loi sur l'eau » :

Monsieur Waltner - CAPFT
4 avenue Gabriel Lippmann
57972 YUTZ CEDEX
Tel 03 82 526 526

pour la partie « déclaration de projet sur l'intérêt général du projet et mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune » :

Monsieur Roynette - SODEVAM
14 bis boulevard Paixhans - 57011 Metz Cedex
Tel 01 Tel 03 87 660 770

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant :

- lundi 27 novembre 2017 de 15 heures à 18 heures ;
- vendredi 8 décembre 2017 de 15 heures à 18 heures ;
- mercredi 20 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures ;
- samedi 6 janvier 2018 de 9 heures à 12 heures ;

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Basse-Ham, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle précité.

La décision relative à la demande d'autorisation pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement, sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral. La mise en compatibilité du PLU de Basse-Ham, est approuvée par la délibération du conseil municipal de Basse-Ham ou à défaut par arrêté du Préfet.